

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°61 – 2016

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Approbation du Plan directeur régional du district de Nyon – volet opérationnel

Responsable : Jean-Noël Goël,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En 2006, les communes du district de Nyon ont décidé d'engager une nouvelle démarche de Plan directeur régional destinée à mieux correspondre aux enjeux d'un développement territorial en forte évolution. Des lignes directrices ont été élaborées, complétées en 2008 par un addenda pour les communes des anciens districts de Rolle et Aubonne rejoignant celui de Nyon.

La volonté de rendre le document plus apte à suivre la mise en œuvre des projets a présidé à l'organisation en deux volets, stratégique et opérationnel, permettant une mise à jour différenciée.

Le volet stratégique a été entrepris en 2008 avec l'aide d'un groupe de mandataires. Soumis à l'examen des communes et des services cantonaux, une consultation publique a eu lieu en septembre-octobre 2010. Il a été validé et adopté formellement par les Conseils communaux et généraux de 46 communes du district dans le cours du 1^{er} trimestre 2011.

L'élaboration du volet opérationnel a été ensuite engagée avec de nombreuses itérations entre les communes et les services cantonaux. Deux séances de présentation et de discussion avec les Municipalités se sont tenues en février et mars 2014. La version finale du document a été envoyée aux Municipalités des communes du district afin qu'elles l'approuvent en novembre 2015.

Le Conseil intercommunal est enfin saisi à la fin de ce processus pour approuver le Plan directeur régional opérationnel.

Les deux volets seront ensuite envoyés au Conseil d'Etat pour adoption.

2. Le Plan directeur régional : un outil

Le PDRN stratégique exprime la volonté des communes du district d'orienter leur développement en matière d'aménagement du territoire et les lie solidairement dans cette vision. Le volet opérationnel retrace et documente la concrétisation de la vision dans les projets d'intérêt régional.

Le volet opérationnel pourra évoluer en fonction des besoins régionaux, en effet sa validité de cinq ans permet une grande adaptabilité.

En tant qu'outil le PDRN présente de nombreux intérêts, il permet notamment :

- d'inscrire une vision du développement régional consolidée dans le Plan directeur cantonal (fiche R15) et dans le Grand Genève (Projet d'agglomération),
- de mieux défendre les intérêts des communes via la région, de peser solidairement dans les négociations,
- de valoriser spécifiquement les projets régionaux et d'en assurer la compatibilité avec les autres échelles de planification,
- de servir de levier, aussi financier, pour les projets grâce à l'engagement des partenaires de ce

- document de référence
- de servir d'outil de monitoring et de documentation des projets intégrés dans le nouveau mécanisme des investissements.

La mise à jour des documents se fera pour le volet stratégique environ tous les 15 ans, il sera donc valide pour les deux prochaines législatures. Le volet opérationnel sera mis à jour à chaque législature, ce qui permettra de faire coïncider bilan et prospective avec l'établissement des programmes de législature.

3. Conclusion

Les communes ont souhaité se doter d'un outil de vision stratégique et d'accompagnement de la mise en œuvre des projets. Le processus arrive à son terme et l'approbation du volet opérationnel du Plan directeur régional permettra de soumettre les deux volets à l'approbation cantonale.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N°61-2016 relatif à l'approbation du Plan directeur régional_volet opérationnel
- ouï le rapport de la commission ad'hoc,
- ouï le rapport de la commission gestion & finances, attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'approuver le Plan directeur régional_volet opérationnel.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 28 janvier 2016, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger